

Règlement « Prêt de Jeux »

- **3 jeux par emprunt pour les assistantes maternelles**
- **2 jeux par emprunt pour les familles**

Vous êtes adhérents à la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray (MPEVLV), gestionnaire des relais assistantes maternelles « Le Monde de Zébulon » et « Val'Petite Enfance » et de l'Espace de Vie Sociale « La Farandole des Vallons ».

A ce titre, vous pouvez donc bénéficier du service prêt de jeux.

Les permanences de prêt de jeux :

- Le samedi matin, d'octobre à juin, lors des animations familles de 10h à 12h quand elles se déroulent sur Vaugneray
- 1 fois par mois en semaine de 9h30 à 11h selon un planning communiqué en début d'année scolaire

Aucun retour ni emprunt n'est possible pendant l'espace d'accueil parents/enfants autour du jeu

Aucun retour ni emprunt n'est possible pendant les temps collectifs

Les jeux empruntés lors de la dernière permanence de l'année scolaire peuvent être conservés tout l'été.

Les permanences sont tenues par au moins 2 assistantes maternelles et/ou parents volontaires. **Sans volontaire les permanences ne pourront être maintenues.**

Concernant le « Val'Petite Enfance », **sur la commune d'Yzeron uniquement**, les classeurs de prêts de jeux sont à votre disposition le vendredi qui précède la permanence.

Pour emprunter :

- Un chèque de caution de 50 € vous est demandé lors de votre adhésion annuelle. Il sera détruit à chaque renouvellement.

Ce chèque de caution est encaissé :

- en cas de non-retour d'un jeu dans les 4 mois qui suivent le mois d'emprunt
- en cas de cumul de jeux retournés défectueux ou incomplets

Un chèque de caution encaissé ne pourra pas donner lieu à un remboursement même en cas de retour des jeux tardif

- L'adhérent aura pris connaissance du règlement « prêt de jeux » lors de la signature de son adhésion.

Règles à respecter :

- Les jeux sont vérifiés au départ par l'emprunteur et au retour par les responsables des prêts de jeux
- **Tous les jeux doivent être rendus PROPRES et DESINFECTES (Produits ou lingettes désinfectantes)**
- Les piles ainsi que les fournitures consommables sont à la charge des adhérents.



Pour les jeux à piles, bien vérifier que le cache pile soit bien refermé pour éviter tout danger.

La Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray décline toute responsabilité dans l'utilisation des jeux.

Merci de votre participation et bon jeu à tous.